

POUR GARANTIR UNE CONCURRENCE ÉQUITABLE

La FDME se connecte à la Charte Led

Alors que depuis le 1^{er} septembre 2018, les lampes halogènes sont interdites à la vente, le Led est devenu la base de toutes les solutions d'éclairage.

En 2014, le Syndicat de l'éclairage avait diffusé une première charte, mais elle ne reposait que sur 7 critères. « Quatre ans plus tard, les produits et

normes associées ont progressé », rappelle le syndicat. Afin d'offrir « un cadre transparent et équitable à toute la filière », il vient de publier sa 2^e Charte Led.

À travers ce nouveau document de quatre pages, ses 47 industriels adhérents se sont engagés à présenter à leurs clients (revendeurs, installateurs, bureaux d'études, architectes...) les valeurs correspondant à 20 critères jugés « objectifs » et « indispensables » pour évaluer la qualité et la fiabilité d'un luminaire Led d'éclairage intérieur et extérieur.

Outil d'évaluation neutre

Parmi les nouveaux critères : la distorsion harmonique et le facteur de maintien du flux lumi-

neux. But visé : pouvoir identifier « un produit responsable, sûr et durable », mais aussi fournir « un outil de prescription objectif » aux professionnels. Pour le Syndicat de l'éclairage, il n'est pas question d'allégation marketing, mais d'« éléments mesurables et vérifiables via une norme publiée et reconnue ».

Première à signer fin mai la charte, la Fédération des distributeurs de matériel électrique (FDME) qui représente près de 1 700 agences et 168 enseignes BtoB, salue « l'engagement des industriels à fournir ces informations et à offrir une meilleure transparence des offres pour établir les conditions d'une concurrence équitable et responsable ».

Elle va inciter ses membres à « utiliser la charte comme outil d'information et d'aide à la décision pour leurs équipes et leurs partenaires ». ● S. V.



En signant fin mai la Charte Led rédigée par le Syndicat de l'éclairage, Alain Fragnaud, président de la FDME, veut garantir aux installateurs un outil de prescription objectif.

CHARTÉ LED

Ses 4 objectifs

- Renforcer connaissances et confiance des utilisateurs
- Fournir aux maîtres d'ouvrage un référentiel qui servira de cadre aux valeurs qu'ils fixeront de manière indépendante
- Faciliter la rédaction des cahiers des charges et la maîtrise des projets
- Garantir des rénovations d'éclairage performantes et de qualité